



L'Informateur

Bulletin d'information de Saint-Placide

JANVIER 2019

LA CHRONIQUE DU MAIRE

Bonjour à tous,

J'aimerais souhaiter une excellente année 2019 à tous les citoyennes et citoyens de Saint-Placide ! Que celle-ci vous apporte de nombreux moments empreints de chaleur et de bonheur et qu'elle soit riche de la solidarité et de la fraternité dont notre société a tant besoin.



C'est avec regret que nous vous annonçons en décembre dernier, le décès de M. Henri Pelosse, Conseiller municipal au district 2. Homme public engagé, il fut également un bénévole dévoué durant de très nombreuses années. Je tiens à le souligner et à offrir à nouveau, au nom du Conseil Municipal, des employés et des citoyens de Saint-Placide, mes profondes sympathies à sa famille et ses amis.

Nous soutiendrons au cours des prochains mois les organismes en transition suite au départ rapide de M. Pelosse. Ainsi, si vous avez un intérêt particulier à vous impliquer au sein de l'un d'entre eux, consultez la page 3 du présent bulletin et n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450-258-2305 pour obtenir plus d'informations.

ACTIVITÉS DE LOISIR
HIVER 2019



À un tout autre niveau, je désire vous rappeler que les inscriptions aux activités de loisir sont présentement en cours et se termineront le mercredi 23 janvier 2019. Après cette date, des frais de 25 \$ s'appliqueront à toutes les inscriptions tardives. Les inscriptions aux différentes activités sportives ont débuté pour plusieurs sports. En particulier, pour le soccer et le baseball mineur.



La Maison de la Culture de Saint-Placide propose également un ciné-club aux adolescents et jeunes de cœur, le 8 février prochain à 19 30. Au programme une aventure fantastique mettant en vedette Johny Depp ! Consultez le site internet www.artsetculturestplacide.com pour plus de détails.

Notre activité hivernale « Les Folies Nordiques » est reportée cette année à la fin du mois de février, soit les 22 et 23 février 2019. Vous retrouverez avec plaisir les activités populaires telles que La Disco des Neiges en soirée (23 février) et les activités familiales (24 février). La salle municipale vous accueillera chaleureusement avec café, thé, chocolat chaud, bouillon de poulet et autres petites douceurs.



Enfin, je vous invite à prendre connaissance d'un document inséré dans le présent bulletin décrivant le programme triennal d'immobilisation ainsi que les taux des taxes et compensations pour l'année 2019. Ceux-ci ont été adoptés par règlement ce mois-ci. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal où les employés se feront un plaisir de vous répondre.

Je me permets, à nouveau, de vous rappeler la plus grande prudence lors de vos déplacements et activités. Les conditions météorologiques variables à cette période-ci de l'année ont particulièrement un impact sur la qualité de la glace du lac des Deux-Montagnes. Je vous invite à consulter le site internet www.societedesauvetage.org pour obtenir des recommandations avant de vous y aventurer.

Richard Labonté

Richard Labonté,



URBANISME

SÉCURITÉ SUR NOS ROUTES

Aidez-nous à assurer votre sécurité sur les artères de notre municipalité.



Avec les températures hivernales qui varient de manière importante, nous mettons tout en œuvre pour maximiser l'état des routes. Si toutefois, vous étiez témoin de l'état déficient de celles-ci, nous vous invitons à nous en faire part rapidement durant les heures régulières d'ouverture du bureau municipal au 450-258-2305 ou lorsque le bureau est fermé, en composant le numéro de téléavertisseur suivant : **514 230-3221**.

POUR ÊTRE PRUDENT CET HIVER

Entretien : Les véhicules de déneigement travaillent pour vous. Évitez de les dépasser, la chaussée devant eux pourrait vous surprendre.

Déneiger son véhicule : Dégagez votre véhicule : en plus de gêner votre vision, neige et glace accumulées peuvent devenir des projectiles.

Diminuer la vitesse : En hiver, gardez un meilleur contrôle de votre véhicule en tout temps en diminuant votre vitesse.

Se renseigner sur les conditions routières : Cet hiver, planifiez vos déplacements avec l'Info routière au 1 888 355-0511 ou à inforoutiere.qc.ca.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE



LA SÛRETÉ DU QUÉBEC RAPPELLE AUX MOTONEIGISTES QUELQUES CONSEILS DE SÉCURITÉ



Chaque année, des motoneigistes se retrouvent dans des situations périlleuses ou perdent la vie en pratiquant cette activité. Rappelons qu'en moyenne, 19 personnes perdent la vie chaque année lors d'une randonnée en motoneige sur le territoire de la Sûreté du Québec. C'est pourquoi il est important de prendre les mesures suivantes pour réduire les risques d'incidents : respecter la signalisation et les lois; pratiquer la motoneige le jour plutôt que la nuit; circuler lentement et prudemment lorsque la visibilité est réduite; circuler sur les sentiers balisés et éviter les plans d'eau; éviter de partir seul en randonnée et avvertir un proche de l'itinéraire prévu; se munir d'une trousse de survie.

Votre trousse de survie devrait contenir un jeu d'outils de base, des bougies d'allumage, des articles de premiers soins, un couteau, une corde de nylon pouvant servir au remorquage, une scie ou une hache, une carte et une boussole (et/ou un GPS), des allumettes à l'épreuve de l'eau, une lampe de poche, un sifflet et une couverture légère traitée à l'aluminium. Lors de longues randonnées, vous pouvez aussi vous munir d'une paire de raquettes, de signaux lumineux, d'un abri de secours (tente ou bâche) et d'aliments riches en calories, tels que du chocolat et des sachets d'aliments déshydratés. Si vous vous perdez, demeurez calme et assurez-vous d'être visible en laissant les phares de votre motoneige allumés. Il est à noter que la réglementation entourant la pratique de la motoneige est la même, que vous soyez sur des sentiers, des chemins publics ou privés, ou des plans d'eau gelés.

BIBLIOTHÈQUE ET ACTIVITÉS DE LOISIR

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaire

Mardi : 14 h à 21 h

Mercredi : 14 h à 16 h

Judi : 14 h à 16 h

Vendredi : 14 h à 21 h

Samedi : 10 h à 14 h

L'HEURE DU CONTE
DE RETOUR EN FÉVRIER !

Les vacances
de Monsieur
Lapin

Réservations :
450-258-1780

DÉBUTEZ L'ANNÉE DU BON PIED EN RESTANT INFORMÉS !
INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE MUNICIPALE !

Vous n'avez qu'à entrer votre adresse courriel directement dans la section centrale de la page d'accueil du site internet de la Municipalité www.saintplacide.ca !

PUBLICATION DU CAHIER
DES SPORTS
HIVER 2019

Le cahier des sports décrivant les modalités et dates d'inscription aux différents sports sera publié prochainement sur notre site internet. Suivez également notre page facebook officielle et celles des associations pour plus de détails.

LES FOLIES NORDIQUES
22 ET 23 FÉVRIER 2019
AU PARC CYRILLE-LALANDE

Nous vous y donnons rendez-vous !

Animation, musique d'ambiance, activités familiales et surprises pour petits et grands ! Boissons chaudes et collations seront servies à l'intérieur.

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS (IMMOBILISATIONS)
2019-2020-2021**

Activités d'investissement (immobilisations)	2 019	2 020	2 021	TOTAL	Financement
Projet affichage « Porte d'entrée »	8 250 \$			8 250 \$	
Aménagement local Comité d'aide alimentaire	30 000 \$			30 000 \$	Subvention
Casques de pompiers	3 080 \$	515 \$		3 595 \$	
Couvre-tout		2 520 \$		2 520 \$	
Équipements de sonorisation salle Jean-Paul-Carières		9 640 \$		9 640 \$	
Insonorisation salle Jean-Paul-Carières		6 000 \$		6 000 \$	
Génératrice station de pompage			32 000 \$	32 000 \$	
Logiciel BEEON / Service incendie	6 300 \$			6 300 \$	Subvention Endbrige
Mise à niveau système informatique	20 000 \$			20 000 \$	
Mobilier urbain - Parc Adélaïde Paquette		7 490 \$	14 620 \$	22 110 \$	Fonds de parcs et terrains de jeux
Pince de survie		42 000 \$		42 000 \$	
Radios service incendie	17 170 \$			17 170 \$	
Remplacement biens et matériels - Salle Jean-Paul-Carières		18 815 \$		18 815 \$	
Remplacement d'un véhicule au service des travaux publics		32 000 \$		32 000 \$	
Système Telmatik d'alerte à la population	2 530 \$			2 530 \$	Subvention 911
Tenue intégrale de combat incendie	1 840 \$	5 515 \$	3 675 \$	11 030 \$	
TOTAL	89 170 \$	124 495 \$	50 295 \$	263 960 \$	

TAUX DE TAXATION**TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Catégorie des immeubles non résidentiels : 0.5837 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Catégorie des immeubles industriels : 0.5837 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Catégorie des immeubles des immeubles de six logements ou plus : 0.5837 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Catégorie des terrains vagues desservis : 0.8756 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Catégorie immeubles agricoles : 0.5837 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Catégorie résiduelle (taux de base) : 0.5837 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

TAXE ENTRETIEN ÉGLISE ET PRESBYTÈRE

Taxe : 0.0169 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Cette taxe a pour objet de pourvoir à l'entretien et aux dépenses de l'Église et du presbytère de Saint-Placide sis au 81

et au 77, 2e avenue à Saint-Placide et acquis le 22 octobre 2008. Cette taxe est applicable à tous les contribuables.

TAXE RÉFECTION ROUTIÈRE

Taxe spéciale : 0.0236 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Cette taxe a pour objet de pourvoir aux dépenses du budget relatif à la réfection de diverses routes municipales et est applicable à tous les contribuables.

TAXE DE SECTEUR - SECTEUR DES ÉPINETTES

Secteur Épinettes : 278.39 \$ par immeuble imposable.

Cette taxe a pour objet de pourvoir au secteur de la dette du règlement 03-05-97 pour l'assainissement des eaux municipales sur les immeubles desservis dans le secteur des Épinettes excluant ceux qui ont effectué le versement unique.

TAXE DE SECTEURS - ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Aqueduc : 0.0951 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Cette taxe a pour objet de pourvoir à l'entretien du réseau d'aqueduc et est prélevée sur tous les immeubles desservis du territoire de l'ex-Village de Saint-Placide.



Égout : 0.1215 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Cette taxe a pour objet de pourvoir à l'entretien du réseau d'égout et est prélevée sur tous les immeubles desservis du territoire de l'ex-Village de Saint-Placide et du secteur des Épinettes.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2013-08-09

Taxes de secteur – Étangs aérés : 0.0263 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Cette taxe a pour objet de pourvoir au secteur de la dette du règlement numéro 2013-08-09 décrétant des travaux pour la mise à niveau des installations d'épuration des eaux usées et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts sur les immeubles desservis dans le secteur des Épinettes et sur les immeubles desservis du territoire de l'ex-Village de Saint-Placide.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2017-01-02

Caserne incendie : 0.0097 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Cette taxe a pour objet de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

TAXE COMPENSATION POUR SERVICE INCENDIE

Cette taxe annuelle a pour objet de pourvoir à l'entretien du service d'approvisionnement (conduite sous pression) en eau pour le système de gicleurs automatiques de l'usine Les Emballages Lacroix Inc., sise au 77, rue de l'Église et 3000 Route 344 à Saint-Placide, Québec, J0V 2B0 et de La Ressource du Lac, sise au 53, boulevard René-Lévesque à Saint-Placide, Québec, J0V 2B0 et ce, en vertu des articles sur la tarification 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale.

Les Emballages Lacroix : 8 140 \$

La Ressource du Lac : 800 \$

ARTICLE 4 : Les tarifs ci-dessous sont basés sur l'usage et non sur la valeur foncière. Il existe donc un lien entre le montant exigé de l'utilisateur versus le bénéfice qu'il retire d'une activité, d'un bien ou d'un service. Il inclut également la situation où l'utilisateur potentiel pourrait profiter de l'activité ou lorsque le bien ou service est à sa disposition.

TARIFS DE COMPENSATION

ENLÈVEMENT ET ENFOUISSEMENT DES ORDURES

Le tarif de compensation pour l'enlèvement et l'enfouissement des ordures est fixé à :

63.52 \$ par logement et commerce inscrit au rôle d'évaluation pour le transport et la collecte des déchets.

35.00 \$ par site de camping, sur les terrains de camping pour le transport et la collecte des déchets.

10.92 \$ par logement et commerce inscrit au rôle d'évaluation pour la collecte sélective.

36.75 \$ par logement et commerce inscrit au rôle d'évaluation pour l'enfouissement des déchets.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le tarif de compensation pour le service d'éclairage des rues privées et d'entretien de l'éclairage public est fixé à :

Secteur Pointe-aux-Anglais : 19.53 \$ par logement

Secteur chemin de la Petite-Baie : 38.05 \$ par logement

Secteur Domaine Félix-Décarie : 23.35 \$ par logement

Secteur chemin des Geais-Bleus : 17.12 \$ par logement

Secteur chemin des Outardes : 9.51 \$ par logement

Toutes sommes perçues en vertu du présent règlement est assimilées à la taxe foncière imposée au propriétaire d'un immeuble. En conséquence, les tarifs établis sont soumis aux mêmes règles de perception que la taxe foncière.

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de quinze pour cent (15%).

Le trentième jour à compter du moment où les taxes deviennent exigibles, une pénalité de cinq pour cent (5%) annuellement sera ajoutée aux soldes impayés.

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation pour services municipaux) est égal ou supérieur à trois cent dollars (300 \$), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux ou trois versements égaux.

La date ultime où peut être faite le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible quatre-vingt-dix (90) jours après la date d'échéance du premier versement et le troisième versement devient exigible quatre-vingt-dix (90) jours après la date d'échéance du second versement.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant total du solde des taxes devient immédiatement exigible.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

LE COMPTOIR D'AIDE ALIMENTAIRE

Le Comptoir d'aide alimentaire est à la recherche de bénévoles intéressés à s'impliquer dans le nouvel organisme en processus d'implantation suite au décès de M. Henri Pelosse.

Les bénévoles sélectionneront les tâches selon leur intérêt parmi les suivantes :

- ⇒ Gestion et administration
- ⇒ Manutention
- ⇒ Achats divers



Pour informations, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du Loisir et de la Culture au 450-258-2305.



LA FÊTE NATIONALE

L'organisme C.O.S.S. dont la mission consiste à organiser les festivités entourant la fête nationale des québécois est à la recherche de bénévoles intéressés à s'impliquer dans la planification, l'organisation et le déroulement des célébrations 2019.

Une assemblée générale est en planification. La date sera annoncée dans le prochain Informateur ainsi que sur les plateformes numériques de la Municipalité.

Vous impliquer vous intéresse ? Vous aimeriez avoir plus d'informations ? Communiquez rapidement avec le Service du Loisir et de la Culture au 450-258-2305 !

ACTIVITÉS HIVERNALES

Vous recherchez des activités hivernales cette saison ?

Nous vous proposons ces quelques activités :



Chaussez vos patins ! Le parc Cyrille-Lalande offre une excellente patinoire extérieure et un bâtiment chauffé est mis à votre disposition ! Portez un casque de protection et élanchez-vous en toute sécurité sur notre surface glacée, tous les jours de 10 h à 22 h.



Nous effectuons le prêt gratuit de raquettes ! Profitez-en !!!

La Municipalité propose à ses citoyens des raquettes sans aucuns frais. Seul un dépôt de sécurité est exigé. Vous pouvez effectuer le prêt pour la journée ou le week-end complet.

Habillez-vous chaudement et sortez en famille sur le lac gelé !

Nous avons le privilège d'avoir accès à un grand terrain de jeu ! Il faut toutefois s'assurer que les conditions sécuritaires sont réunies avant de s'y aventurer. Assurez-vous au préalable que l'épaisseur de la glace le permet et utilisez les sentiers balisés.



ACTIVITÉS POUR 55 ANS ET PLUS

Et si sortir de la maison permettait d'élargir ses connaissances et créer de nouveaux liens !

Le Club Les Bons vivants vous propose :

- ⇒ Des jeux de groupe en après-midi tels que pétanque, shuffleboard, billard;
- ⇒ Des soirées bingo deux fois par mois;
- ⇒ Des sorties au casino deux fois par année;
- ⇒ Des repas communautaires (Cabane à sucre, Noël, etc...).

L'adhésion annuelle est de 5 \$ et accessible aux 18 ans et plus.

Pour informations : M. Robert Therrien
450-258-1781

Le Cercle de fermières vous propose :

- ⇒ Des rencontres amicales en avant-midi pour pratiquer l'artisanat;
- ⇒ Une assemblée mensuelle où des conférenciers sont occasionnellement invités.

L'adhésion annuelle est de 30 \$.

Pour informations : Mme Line Landry
450-412-0546



DÉCISIONS PRISES CE MOIS-CI À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance publique :
Mardi 19 février 2019, 20 h
Salle Jean-Paul-Carrières—281, montée Saint-Vincent

- Le Conseil a décidé de participer à la campagne majeure de financement 2018-2022 de la Fondation Hôpital Saint-Eustache en versant un montant annuel de 600 \$ pour les cinq prochaines années, ce qui permettra à la Fondation d'amasser les fonds nécessaires pour fournir des équipements spécialisés à l'Hôpital de Saint-Eustache;
- De renouveler l'adhésion au réseau FADOQ des Laurentides afin d'ainsi inciter les citoyens de 50 ans et plus à faire de même pour profiter des nombreux avantages que procure une telle association pour les aînés;
- De féliciter chaleureusement tous les bénévoles et les pompiers du Service Sécurité incendie de la Municipalité pour leur précieuse collaboration lors de la tenue de la Guignolée 2018.

Les dates des assemblées sont publiées sur le site internet municipal ainsi que sur la page Facebook officielle de la Municipalité de Saint-Placide.

EN CAS DE PANNE OU D'ACCIDENT OU SIMPLEMENT POUR AFFRONTÉ L'HIVER, VOUS TROUVEREZ UTILE D'AVOIR LES ARTICLES SUIVANTS DANS VOTRE VOITURE :

- Pelle, grattoir et balai à neige;
- Sable ou sel;
- Plaques d'adhérence;
- Lave-glace en grande quantité;
- Antigel pour canalisation d'essence;
- Lampe de poche et piles de rechange ou lampe de poche à manivelle;
- Trousse de premiers soins, ciseaux pour couper les ceintures de sécurité;
- Petite trousse d'outils (tournevis, pinces, etc.);
- Fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement;
- Bouteilles d'eau;
- Aliments non périssables;
- Câbles de survoltage;
- Couvertures;
- Vêtements chauds (chaussettes, bottes de rechange, gants);
- Bandes chauffantes pour pieds et mains;
- Cartes routières;
- Chargeur de cellulaire;
- Pièces de monnaie ou carte d'appel, si vous n'avez pas de cellulaire;
- Dégivreur pour serrures;
- Fusibles de rechange (système électrique du véhicule);
- Constat amiable



Date—Heures	Activité	Endroit	Information
<u>Tous les lundis de 10 h à 11 h 30</u>	PROGRAMME VIE-ACTIVE Exercices pour 50 ans et plus Gratuit	Salle Jean-Paul-Carrières	Service du Loisir et de la Culture 450-258-2305
<u>Tous les mardis à 13 h</u>	PÉTANQUE	Salle Jean-Paul-Carrières	Robert Therrien 450-537-1781
<u>Tous les 2^e mardis du mois à 19 h 30</u>	ASSEMBLÉE MENSUELLE DU CERCLE DE FERMIFIÈRES	Salle Jean-Paul-Carrières	Line Landry 450-412-0546
<u>Tous les 1^{er} et 3^e jeudis du mois, à 19 h</u>	BINGO DES BONS VIVANTS	Salle Jean-Paul-Carrières	Robert Therrien 450-537-1781
<u>Tous les vendredis de 9 h à 11 h 30</u>	ESPACE LIBRE-ACTION Jeux libres pour enfant Gratuit	Salle Jean-Paul-Carrières	Service du Loisir et de la Culture 450-258-2305
8 février à 19 h 30	CINÉ-CLUB POUR ADOS Charlie et la chocolaterie Aventure fantastique avec Johny Depp	Maison de la Culture de Saint-Placide 74, 2 ^e avenue (Parc Adélaïde-Paquette)	www.artsetculturestplacide.com